



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2019

AVIS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé a adopté, à la séance ordinaire du 11 mars 2020, le règlement numéro 316-2019, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé (règlement numéro 241-2009).

QUE ce règlement est officiellement entré en vigueur le 12 mai 2020, soit le jour de la notification par la ministère des Affaires municipales et de l'Habitation attestant que le règlement numéro 316-2019 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de chacune des municipalités situées sur le territoire de la MRC ainsi qu'à celui de la MRC du Rocher-Percé, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Chandler, ce 25^e jour du mois de mai 2020 (25-05-2020)

A handwritten signature in cursive script that reads "Mario Grenier".

Mario Grenier
Directeur général et secrétaire-trésorier